



COMMUNE DE TARADEAU

PROCÈS VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2024
A 19 HEURES

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 mai à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal mairie de Taradeau, sous la présidence de Monsieur DAVID Albert, Le Maire.

Présents : Monsieur DAVID Albert, Madame PERRET-JEANNERET Nathalie, Monsieur PILLET Alain, Madame PEYRONNET Christine, Monsieur AUGERO Christian, Madame AUDIBERT Monique, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Madame ROUX Marlène, Monsieur FREUCHET Patrice, Madame CARTA Natacha, Madame BELVISI Joëlle, Monsieur GRASSIN Cyril, Madame CHARLOIS Christelle, Madame LAVAULT Muriel.

Pouvoirs :

- Monsieur CAMILLERI Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur DAVID Albert
- Monsieur LECONTE Patrick a donné pouvoir à Monsieur AUGERO Christian
- Monsieur AUDIBERT Gérard a donné pouvoir à Madame PERRET-JEANNERET Nathalie
- Madame MANFREDINI Maryse a donné pouvoir à Madame PEYRONNET Christine.

Excusé(s) : -.

Monsieur le Maire ouvre la séance ; il remercie l'assemblée de sa présence.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GRASSIN Cyril, Conseiller municipal, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En préambule :

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente du 11 avril 2024

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil du 11 avril 2024.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

Présentation de l'ordre du jour :

1. Dénomination des voies,
2. Convention de mandat de Maîtrise d'ouvrage au Territoire d'énergie Var – Symielec,
3. Adhésion de compétence au Territoire d'énergie Var – Symielec,
4. ~~Demande de subvention exceptionnelle~~, Retirée
5. Acquisition amiable de la parcelle AC 312,
6. Personnel communal – Création de poste.

Les communications du Maire :

Etat civil :

- **MARIAGE**
 - Maxime CHATEL et Mélissa TOUCHAIS mariés le 19 avril 2024.
Domiciliés 30 avenue du 19 mars 1962 Taradeau (Var)
 - Jean-Michel POC et Sarah PEEL mariés le 15 mai 2024.
Domiciliés 7 rue Jean Garino Vallauris (Alpes-Maritimes)

Rappel des manifestations et rencontres qui ont eu lieu depuis le 11 avril 2024 :

- Vendredi 12 avril, inauguration de la sacristie, nous étions invités par le Père Raphaël
- Samedi 13 avril, opération Nettoyons le Sud organisée par la Région et la commune, je remercie toutes les personnes présentes.
- Dimanche 21 avril, Journée de la gastronomie au Château Saint Martin,
- Jeudi 25 avril, don du sang à la salle polyculturelle de Vidauban,
- Jeudi 25 avril, Festival de musique des Chapelles, il y avait beaucoup de monde.
- Dimanche 5 mai, vide grenier organisé par le Syndicat d'initiative.
- Mercredi 8 mai, cérémonie patriotique pour l'armistice de la guerre 1939/1945, énormément de monde ça fait plaisir.
- Mercredi 8 mai, Tournoi de foot au stade Victor DAVID, très belle journée, beaucoup de participants et l'équipe de Taradeau a gagné le tournoi, félicitations, et est qualifiée pour le championnat de France.
- Samedi 11 mai, concert avec l'ensemble Crème anglaise à l'église Notre Dame de l'assomption, l'église était pratiquement pleine.
- Dimanche 12 mai, sanglier organisé par Tarad'Oppidum
- Mercredi 22 mai, Visite de l'oppidum avec les anciens et il y aura une deuxième journée.

PROCHAINEMENT

- Samedi 25 mai, Théâtre organisé par Taradel en fête, les bénéfices vont pour l'école
- Vendredi 31 mai, inauguration du composteur par la société Love Now, vous êtes tous conviés à 19h c'est à la Colette Impasse des romarins.
- Samedi 1^{er} juin :
 - La première édition des jeux Taradéens organisée par différentes associations du village,
 - Passage de 48 tractions Citroën 11h22 – 11h23
 - Apéro concert organisé par le Comité des fêtes.
- Jeudi 6 juin, sortie des anciens organisée par le CCAS à Tourves au Domaine Le Billardier,
- Dimanche 9 juin, élections européennes, je compte sur tout le monde, je vous remercie d'avance,
- Vendredi 14 juin, fête de la musique organisée par le Comité des Fêtes
- Samedi 15 juin à 10h, inauguration de la mise en valeur des vestiges du village médiévale effectuée par l'association Tarad'Oppidum
- Dimanche 16 juin, visites guidées de l'Oppidum du Fort et des vestiges du village médiéval de Taradeau organisées par l'association Tarad'Oppidum à l'occasion des journées européennes de l'archéologie
- Dimanche 16 juin, concert de fin de saison par l'ensemble CAD Vocal à la salle des fêtes,
- Mardi 18 juin, cérémonie patriotique pour l'Appel du Général De Gaulle à 11h

INFORMATION

- Nous avons assisté à la Matinale Cybersécurité le mercredi 24 avril organisée par l'AMF au Club House du RCT. Nous avons pu obtenir un rendez-vous avec la cellule de gendarmerie chargée de la cybersécurité et bénéficier du dispositif Diagonal le 17 mai, nous allons recevoir un petit rapport, la commune est déjà pas mal, très très intéressant,
- Assemblée générale départementale du CNAS le 26 avril.
- Le 5 mai, 100 ans de Jacques BONNISSENT
- Nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste de Taradeau :
A compter du 17 juin 2024 :
 - Lundi : Fermé
 - Mardi au vendredi : 9h00 / 11h15
 - Samedi : 9h00 / 12h00
- Du 20 au 24 juin, Monsieur le Maire part à Rörhmoos avec l'ancien Maire, la présidente et le trésorier du jumelage pour les 1250 ans de notre ville jumelle.

1- Dénomination des voies

Rapporteur : Patrice FREUCHET.

Mme BELVISI Joëlle quitte la salle.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrice FREUCHET, conseiller municipal, qui expose :

Le 9 février 2023, accompagné de Mme Marlène GRASSIN, nous allons à une réunion au Cannet des Maures organisée par l'AMF 83 ayant pour objet l'Adressage au sein des communes.

Plusieurs services sont présents (Pompiers, Poste, Fournisseurs de fibre et d'énergie) accompagnés de maires ou responsables de l'adressage pour leur commune. Une explication sur l'utilité et la nécessité d'actualiser cette base nationale de données informatiques est donnée ainsi que la mise en commun des récentes expériences dans ce domaine. Ces données récoltées au niveau communal seront ensuite incluses dans la base nationale de l'IGN afin de profiter à toutes ces institutions.

La seule archive existante du lexique des voies communales date de 2005. Nous vérifions cette liste des voies déjà dénommées en supprimant quelques points trop vieillots et/ou inusités. Il y avait 95 voies comptabilisées. Nous avons ensuite vérifié et relevé tous les numéros de parcelles de la commune. Il y en avait 922 connus dans notre base de départ.

Le 17 avril 2023, nous exposons nos débuts de travaux à l'équipe de la DPVa dirigée par M TRANCHANT. Il prend note des premières modifications constatées et il nous guide et conseille vers la suite logique de nos travaux.

En parallèle, nous avons vérifié sur le terrain, la concordance des noms de voies ainsi que des numéros des habitations/parcelles.

Ensuite, nous ajustons le listing informatique à la réalité du terrain ou inversement. Nous corrigeons les erreurs d'un côté ou de l'autre. (*Exemple : le double numéro de l'habitation sur Route de Flayosc et avenue Saint Joseph*).

Mi-septembre, les représentants de la DPVa font un nouveau point sur notre situation. L'évolution étant correcte, ils nous encouragent à continuer sur cette voie.

Après plusieurs séances de travail, nous arrivons à établir 104 voies nommées dans la commune et quelques 1007 numéros de parcelles.

En mars de cette année, nous présentons le travail effectué à M le Maire. Nous lui proposons la suppression de 2 voies, la transformation de 1 voie et la dénomination de 9 voies privées ouvertes à la circulation et 1 voie privée fermée par un portail.

Travail effectué :

Suppressions :

- Impasse Reynier : sur la Route de Flayosc desservant une ruine.
- Chemin du Petit Taradeau : Route de Lorgues au Chemin de la Lombarde.

Transformation :

- Rond-point Frédéric Mistral (*Ex-Rond-point des Vignerons*).

Dénominations de nouvelles voies :

Communales :

- Chemin des deux tours médiévales : c'est le chemin de terre en bout du Chemin de la Combe reliant Taradeau avec Les Arcs. 2 numéros créés.
- Chemin des Bossons : remise à jour avec une impasse et une placette.

Voies privées ouvertes à la circulation :

Le Maire se voit dans l'obligation de nommer toutes les voies sur sa commune. Les voies privées ouvertes à la circulation rentrent donc dans ce cadre. Sinon, il faut que les voies soient fermées par un portail ou une chaîne cadenassée. 9 voies dénommées.

Les différents propriétaires ont été prévenus en amont par courrier distribué dans leur boîte aux lettres.

- Rue Mas de Philomène, 7 numéros,
- Impasse de l'Ormeau, 4 numéros,
- Chemin de la Plaine, 7 numéros, château Saint Martin,
- Impasse Logis des Selves, 7 numéros,
- Impasse du Thym, 4 numéros, Route de Les Arcs,
- Impasse des Adrets, 5 numéros, Route de Les Arcs,
- Allée des Mimosas, 3 numéros, Route de Nice,
- Allée des Cades, 6 numéros, Route de Nice,
- Impasse du Jasmin, 4 numéros, Avenue de Vidauban.

Voie privée fermée à la circulation :

- Allée Saint Firmin des Vignes, 8 numéros.

La vérification terrain a démontré des incohérences dans la numérotation. Nous avons donc dû changer certains numéros et donc adresses.

Ces incohérences sont par exemple :

- Même numéro entre l'impasse et l'allée des Pins (N°68) qui entraîne des erreurs de distributions de courrier ou colis.
- Numéro pair sur la ligne des impairs et inversement.
- Numéros non chronologiques, Le N° 74 entre le 24 et le 52.

Afin de vérifier le bon enregistrement de leur adresse sur la Base Adresse Nationale, un outil en ligne reste à la disposition des administrés sur : <https://adresse.data.gouv.fr>

Logistique :

Pour effectuer tous ces changements, la commune fournira les plaques des numéros aux habitants concernés, que ce soient les nouvelles dénominations ainsi que les changements imposés par la Mairie pour une régularisation globale.

- Nombre de panneaux de noms de voies : 21.
- Nombre de poteaux : 21.
- Nombre de plaquettes de parcelle : 80.

Après le délibéré et la ratification de la décision :

- Certifier les voies et les numéros attribués sur la Base Nationale de Données à la suite de notre décision. Publier cette base et l'intégrer au système avant le 1^{er} juin.
- Commande des matériaux nécessaires pour la mise aux normes.
- Les administrés concernés seront prévenus par courrier simple dans lequel toutes les formalités seront expliquées et détaillées avec un certificat d'adresse signé de M le Maire.
- Toutes ces formalités sont simplifiées au maximum.
- Répondre aux sollicitations des administrés.
- Faire paraître dans le Taradeau Info toutes ces informations.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération).

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour tout ce travail, Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Maire fait passer au vote :

☞ **Adopté à l'unanimité.**

2- Convention de mandat de Maîtrise d'ouvrage au Territoire d'énergie Var – Symielec.

Rapporteur : Albert DAVID.

En 2023, la commune de Taradeau a sollicité les conseils du Territoire d'énergie Var (TE83) – Symielec pour une étude de potentiel photovoltaïque sur les bâtiments communaux (Salle des fêtes, école primaire, école maternelle et cuisine).

Suite à cette mission, la commune souhaite engager la réalisation d'installation de photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes et sollicite le TE83 pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux énergétiques du bâtiment.

Cette maîtrise d'ouvrage concernera les éléments de mission suivants :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et réalisés ;
- Sélection des prestataires et passation des marchés : travaux et prestations associées, mission SPS, mission Contrôle technique (attribution des marchés réalisée par le Pouvoir Adjudicateur ou la CAO du TE83) ;
- Exécution des marchés, suivi et contrôle de l'activité des prestataires ;
- Gestion administrative et comptable de l'opération ;
- Gestion des contentieux avec les prestataires.

Les modalités sont les suivantes :

L'enveloppe financière prévisionnelle est déterminée par TE83 après validation de la commune. Son montant est inscrit à l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe au présent document. Dans le cas où au cours de l'opération, la répartition financière entre les parties conduirait à une majoration de 10% de la participation de la commune un avenant à la présente convention serait à passer, assorti d'une délibération de l'assemblée délibérante validant les termes de cet avenant.

Le conseil municipal est appelé à délibérer afin :

- D'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-jointe, entre la commune de Taradeau et le Territoire d'énergie Var – Symielec ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- De prévoir les crédits au budget de l'exercice 2024

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Maire fait passer au vote :

☞ **Adopté à l'unanimité.**

3- Adhésion de compétence au Territoire d'énergie Var – Symielec.

Rapporteur : Albert DAVID.

La commune de MONTFERRAT a délibéré le 22/02/2024 pour adhérer à la compétence n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de TE83-SYMIELEC.

Le Comité Syndical de TE83 – Symielec a délibéré le 04/04/2024 et acté cette adhésion.

Le Conseil Municipal est appelé à délibéré afin :

- d'approuver le transfert de la compétence n°8 de la commune de MONTFERRAT au profit de TE83-SYMIELEC.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour lettre en œuvre cette décision.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Pour information, nous passons ces délibérations par sympathie pour les communes sinon au bout de 3 mois, l'avis est réputé favorable.

Monsieur le Maire fait passer au vote :

☞ **Adopté à l'unanimité.**

4- Acquisition amiable de la parcelle AC 312.

Rapporteur : Nathalie PERRET-JEANNERET.

Le 26 février 2021 la commune de Taradeau a acquis le bien sis AC 311 lieudit « Le Ménage » 22 rue du Pigeonnier. Bien constitué en une habitation (maison dite Allari).

A ce jour, la commune a la possibilité d'acquérir la parcelle nue attenante à cette habitation, parcelle cadastrée AC 312 d'une superficie de 84 m² dont les propriétaires sont Mme Violette GANDOLFI, Mr Michel ALLARI et Mr Philippe ALLARI, pour la somme de 3000 € (trois mille Euros).

~~Cette acquisition permettra de poursuivre~~ l'aménagement de la place de la Mairie ainsi que du piétonnier menant au groupe scolaire.

Les divers frais et charges connexes à cette opération seront à la charge de la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette acquisition et d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Maire fait passer au vote :

☞ **Adopté à l'unanimité.**

5- Personnel communal – Création de poste.

Rapporteur : Albert DAVID.

Un agent de la commune est inscrit sur la liste d'admission au grade de Rédacteur Territorial par obtention du concours en date du 15 mars 2024 qu'il faut féliciter pour son travail. Une autre personne a aussi réussi son concours mais elle s'en va car nous ne pouvons pas nommée. De ce fait, nous cherchons un personnel pour l'accueil.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, je propose au conseil municipal de créer un poste de Rédacteur Territorial à temps complet.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les délibérations modifiant le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour :

- ACCEPTER la modification du tableau des effectifs,
- PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Maire fait passer au vote :

☞ **Adopté à l'unanimité.**

Séance levée à 19h55

Le Maire,
Albert DAVID

Secrétaire de séance
Cyril GRASSIN, Conseiller municipal

